

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-019-17754/25/BM

■ Attribution d'une subvention spécifique à l'Office de Tourisme d'Istres pour l'action d'animation économique du Château des Baumes - Approbation d'une convention - MGDIS n°10193

117971

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction des entreprises, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine, afin de contribuer à accompagner les entrepreneurs et développer l'économie locale.

L'office de tourisme d'Istres a notamment pour objet de mettre en œuvre toutes mesures permettant la mise en place d'un environnement économique propice au développement des entreprises sur son territoire. L'office de tourisme d'Istres souhaite par conséquent programmer et organiser en 2025 diverses actions et notamment la poursuite de l'action « Château des Baumes » en matière de stratégie de développement économique, soutenant les entreprises, le commerce et la relance.

L'objectif est d'améliorer l'offre proposée au public du territoire métropolitain dans son ensemble en faisant du Château des Baumes à Istres, un outil innovant de rencontres et d'animations dans une optique d'accompagnement des entreprises, dans les champs touristiques, culturels et économiques.

L'office de tourisme d'Istres programme et organise ainsi une pluralité d'événements dédiés aux professionnels de l'économie, du tourisme, de l'innovation et de la culture : séminaires, conférences, expositions, forums, salons, master class, afterworks, petits déjeuners professionnels, etc. L'objectif consiste également à contribuer à la structuration du réseau économique territorial tout en développant le rayonnement du périmètre métropolitain.

L'Office de Tourisme d'Istres a été soutenu en 2024. Il souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS n°10193.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'Office de tourisme d'Istres une subvention spécifique de 30 000 euros.

Cette subvention représente 18,29% du budget prévisionnel de l'action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR 001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention spécifique à l'Office de tourisme d'Istres, pour l'opération « Château des Baumes », d'un montant de 30 000 euros, au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'Office de tourisme d'Istres ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20 % en section de fonctionnement : Chapitre 65, fonction 61, nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY